

Regards sur les installations d'agriculteurs entre 1997 et 2010

L'observatoire national des installations et transmissions s'inscrit dans un cycle de publications sur les dynamiques en matière d'installation. Dans ce cadre, la MSA et l'APCA s'associent pour apporter des éclairages sur l'évolution du nombre d'installations, le renouvellement des générations et le profil socio-démographique des agriculteurs nouvellement installés. Cette présente étude complète les éléments d'analyse diffusés à l'occasion du salon de l'agriculture 2012.



L'essentiel & plus encore

Contacts : Cécile FEVRE, APCA
Véronique LAIROT, CCMSA
Marc PARMENTIER, CCMSA



Une baisse historique du nombre d'installations en agriculture

Sur la période d'analyse, le nombre d'installations s'est fortement réduit (graphique 1). Cette baisse n'a pas été régulière au cours du temps. Jusqu'au début des années 2000, le nombre d'installations a diminué de l'ordre de 6 à 7 % par an. Il s'est ensuite situé aux alentours de 16 à 17 000 par an entre 2004 et 2008 pour amorcer une baisse franche à partir de 2009.

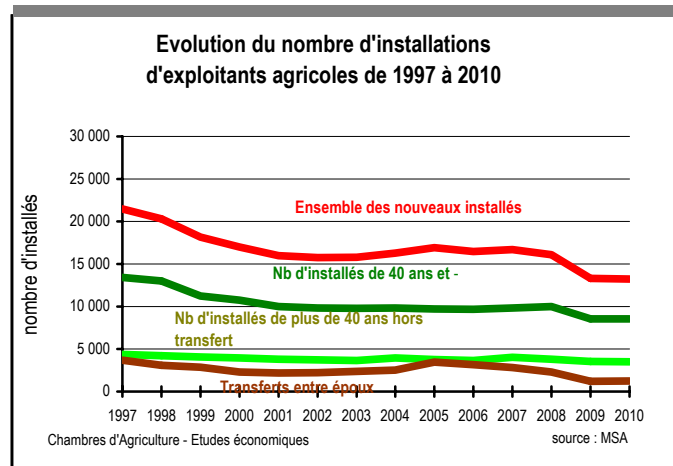
Elle n'est pas équivalente pour les trois populations d'installés : les jeunes dont l'âge est inférieur à 40 ans, les installés tardifs âgés de plus de 40 ans et les conjoints succédant au chef d'exploitation retraité dans le cadre d'un transfert entre époux de l'exploitation.

Ces évolutions différenciées dépendent des dynamiques propres aux cessations d'activités, elles-mêmes tributaires de la démographie agricole et des politiques de retraite.

En effet, les entrées dans le métier agricole sont directement fonction des sorties sachant que les installations constituent rarement des créations mais plutôt des reprises d'exploitations agricoles. Leur nombre est aussi conditionné par la destination des terres libérées : agrandissement d'exploitations voisines, reprise par des candidats à l'installation ou changement d'affectation du sol.

Les années 2004 à 2008 ont été marquées par la mise en place de mesures volontaires en matière de retraite anticipée, permettant aux chefs d'exploitations de faire valoir leur droit à une retraite par anticipation entre 56 et 59 ans¹. Cette réglementation a connu un certain succès. Pendant quatre ans, les cessations anticipées ont représenté un quart des départs en retraite.

Graphique 1





Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture
9 avenue George V
75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05
Email : accueil@apca.chambagri.fr
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 180070047 00014
www.chambres-agriculture.fr
Avec la participation financière du CasDAR

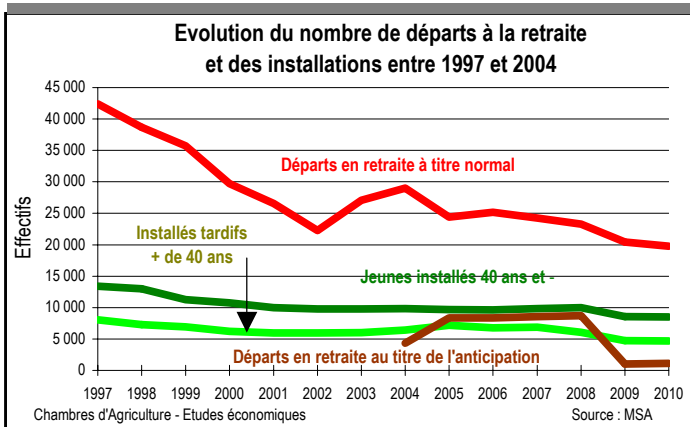
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Sur cette période, l'ensemble des départs de chefs d'exploitation s'est élevé à environ 35 000 par an. Ces départs anticipés en retraite ont eu des impacts sur les installations (graphique 2). Ils ont contribué à stopper la baisse des jeunes installés, dont le nombre s'est stabilisé autour de 10 000 par an.

Les exploitations et les terres ainsi libérées ont permis, tout en permettant l'agrandissement des exploitations existantes, de maintenir des potentialités d'installation pour les jeunes et les installés tardifs. De fait, le nombre d'installations des moins de 40 ans s'est maintenu sur cette période et celui des transferts entre époux a crû.

Graphique 2

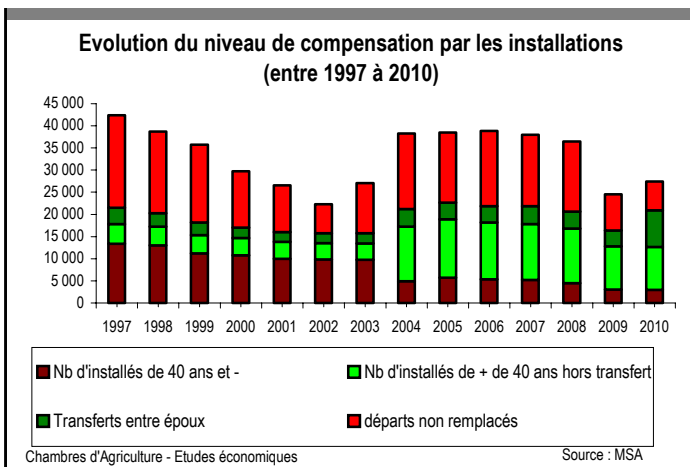


A partir de 2009, les conditions de départ anticipé en retraite ont été restreintes. A la forte baisse du nombre de départ en retraite depuis 2009 s'est ajouté celui du nombre d'installations qui a atteint son plus faible niveau historique (13 000 installations, dont moins de 9 000 pour les jeunes installés).

Le niveau d'installation ne compense pas les départs

Le niveau de compensation des départs par de nouvelles installations a fluctué sur la période d'analyse comme le souligne le graphique 3. Progressant de 51 à 71% de 1997 à 2002, il a fléchi de nouveau entre 2004 en 2008 pour atteindre 47% en moyenne.

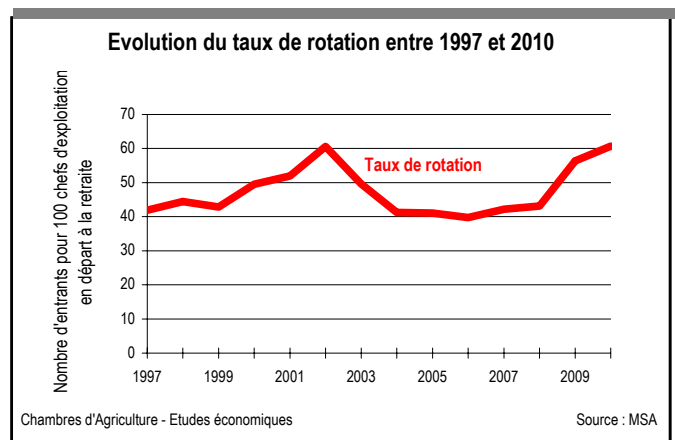
Graphique 3



Sur cette période, le nombre de départs (en retraite ou par anticipation) de chefs d'exploitation a avoisiné 35 000 alors que le nombre total d'installations est resté globalement stable entre 16 000 et 17 000.

A partir de 2009, la baisse de plus de 30% du nombre de départ en retraite a été suivie d'une baisse de moindre ampleur du nombre d'installations (-17% en 2009). De ce fait, le taux de couverture des départs par les entrées a progressé et dépassé 60% en 2009 et 2010. Le constat est le même si l'on s'intéresse au taux de rotation entre ancienne et nouvelle génération (graphique 4). Ce dernier mesure le rapport entre les sorties en retraite du régime agricole et les nouvelles entrées. Il écarte les effets dus aux sorties anticipées du régime et aux installations par transferts entre époux.

Graphique 4



Ainsi, le taux de rotation augmente au cours des dernières années, passant de 40% en 2004 à 61% en 2010 et retrouvant le niveau de 2002. Cette tendance traduit un meilleur brassage des générations sur la période récente. Elle marque l'entrée dans une nouvelle phase démographique, caractérisée par des départs en retraites moins nombreux (classes d'âge plus creuses ou ayant bénéficié de retraite anticipée pour certains de ses membres).

Néanmoins, le recul démographique du nombre d'exploitants agricoles se poursuit avec une érosion de 2% par an du nombre d'exploitants agricoles, le niveau de compensation des départs restant insuffisant. Dès les années 90, la profession agricole s'est alertée d'un déficit grandissant du renouvellement des générations. La charte de l'installation, prévue dans la loi d'orientation agricole de 1995, prévoyait le remplacement d'un départ par une installation à l'horizon 2005. Malgré l'ensemble des dispositifs déployés depuis lors pour favoriser l'installation à l'échelle nationale ou au niveau des collectivités locales, l'objectif de la charte n'a jamais été atteint.

Le profil « type » des nouveaux installés

Entre 1997 et 2004, les jeunes installés sont majoritairement masculins (70 à 72 % des effectifs), s'installent sur une exploitation individuelle dans plus d'un cas sur deux et exercent leur activité à titre exclusif dans plus de 75 % des situations. En revanche, plus de 3 installés tardifs sur 4 sont des femmes. Lorsque l'installation résulte d'un transfert entre époux, les installés tardifs exercent leur activité d'exploitant agricole de manière exclusive dans environ 90 % des cas, sur une exploitation en nom personnel (90 à 92 % des effectifs).

En revanche, en l'absence d'un transfert entre conjoints, les plus de 40 ans s'installent majoritairement en société et sont la moitié à être pluriactifs, essentiellement dans le salariat non agricole. Depuis 2004, la pluriactivité concerne environ 30% des installations (jeunes agriculteurs ou plus de 40 ans hors transfert entre époux). Cette proportion de chefs d'exploitation pluriactifs n'a pas évolué par rapport aux années 90².

Les principales orientations de productions à l'installation sont par ordre d'importance l'élevage laitier, les grandes cultures, la polyculture élevage et l'élevage bovin viande parmi les jeunes agriculteurs (tableau 1). Les proportions diffèrent pour les installations tardives où les grandes cultures, la viticulture et le lait concernent le plus d'installations.

Tableau 1 - Principales orientations de production à l'installation (2003 -2010)

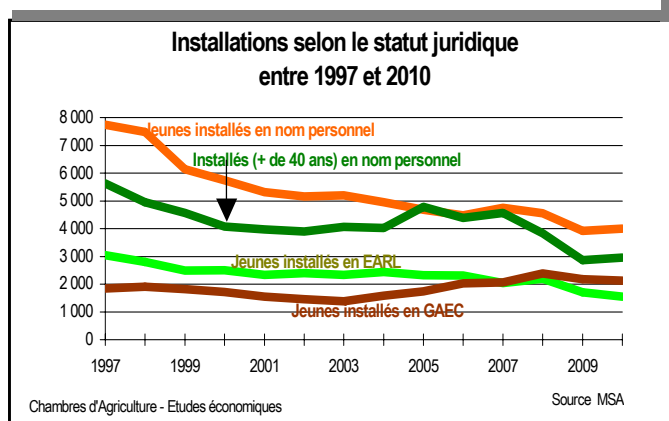
En % des installations de moins de 40 ans		En % des installations de plus de 40 ans	
Elevage bovins-lait	19	Grandes cultures	14
Grandes cultures	13	Viticulture	12
Polyculture-polyélevage	12	Elevage bovins-lait	12
Elevage bovins-viande	12	Polyculture-polyélevage	10
Viticulture	9	Elevage bovins-viande	9
Elevage ovins, caprins	6	Elevage de chevaux	7
Elevage de chevaux	6	Elevage ovins, caprins	5

A partir du milieu des années 2000, les formes sociétaires, notamment les GAEC et EARL, poursuivent leur progression parmi les installations de jeunes agriculteurs. Elles sont adoptées par 55 % d'entre eux (contre 50% pour les installés tardifs). Ce recul du statut d'exploitation en nom personnel au profit des formes sociétaires est une tendance notable qui se vérifie non seulement à l'installation mais à l'échelle de l'ensemble des exploitations agricoles depuis le milieu des années 90.

Le GAEC, qui a été pendant longtemps la forme sociétaire privilégiée, cède le pas vis-à-vis de l'EARL depuis 2007 pour les jeunes agriculteurs. Les GAEC et les EARL ont en commun d'être des sociétés civiles à objet agricole.

En ce qui concerne les différents aspects (constitution, durée, fonctionnement, fiscalité, responsabilité), elles revêtent chacune leurs avantages et inconvénients mais l'E.A.R.L. s'avère plus souple en cas de changement de statut juridique d'exploitation, permet à l'exploitant et son conjoint d'exercer leur profession ensemble (en donnant un statut et une meilleure couverture sociale et de retraite au conjoint) et facilite la reprise par un tiers.

Graphique 5



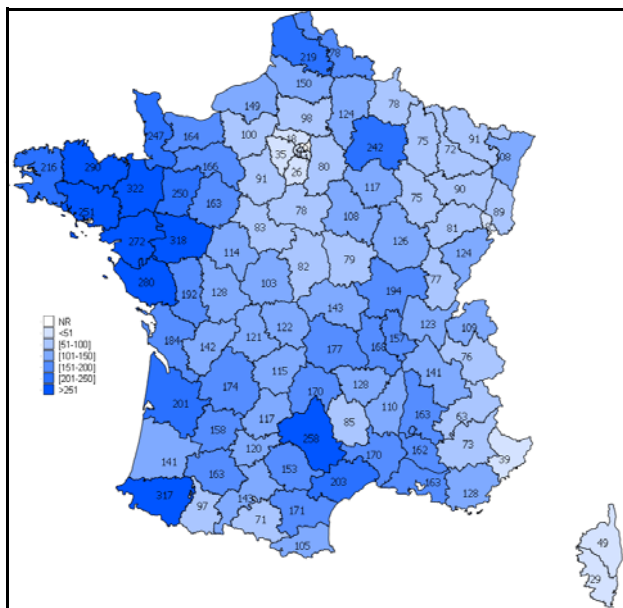
Une forte hétérogénéité territoriale en matière d'installation

Le nombre d'installations est variable d'un département à un autre comme l'en atteste la carte 1 du nombre d'installation moyen sur la période considérée. Ce sont les départements des Pays de Loire et de Bretagne, les Pyrénées-atlantiques, l'Aveyron, la Marne et le Nord-Pas de-Calais qui enregistrent le plus grand nombre (supérieur à 200). *A contrario*, certains départements du Bassin parisien, du Sud-est et de la Lorraine, la Corse, la Lozère et le Jura présentent un nombre d'installations annuel plus limité (inférieur à 100).

Cette forte disparité territoriale en matière de dynamique d'installation reflète des contextes économiques, sociaux et démographiques différenciés. Le renouvellement des générations est contraint dans les zones de déprise agricole à handicaps naturels et dans les territoires où la forte restructuration et l'agrandissement des exploitations agricoles diminuent les potentialités de terres libérées pour des installations.

Les zones à forte densité agricole sont celles présentant un nombre d'installations élevé (départements de l'Ouest). En outre, les priorités locales en matière de politique d'aménagement des structures agricoles peuvent jouer sur le nombre de nouveaux installés (Aveyron, Pyrénées-Atlantiques).

Carte 1 : Nombre d'installations annuelles par département



La pyramide des âges à l'installation (hors transfert entre époux) se révèle très contrastée entre hommes et femmes (graphique 6). Davantage d'hommes s'installent entre 20 et 30 ans alors que les installations de femmes chefs d'exploitations sont plus étalées dans le temps et plus importantes après trente ans. Ce profil démographique de l'âge à l'installation concerne l'ensemble des chefs d'exploitation installés entre 2003 et 2010 et s'avère uniforme sur l'ensemble de la période.

Il recoupe un certain nombre d'observations empiriques évoquées dans la littérature³. Les femmes qui s'installent en tant que chef d'exploitation ont pour nombre d'entre elles un parcours de formation et professionnel moins linéaire que les hommes, davantage tourné vers des formations non agricoles avant de songer à une conversion vers le métier d'agricultrice, souvent précédé de plusieurs expériences professionnelles avant l'installation et parfois entrecoupé d'évènements familiaux (naissance des enfants,...).

Les orientations de production diffèrent peu entre genres même si l'on constate une proportion légèrement plus importante de femmes s'installant en élevage laitier, élevage de chevaux, ovin ou caprin, volaille, viticulture (et une plus faible proportion en grandes cultures et bovins viande). Les conditions d'installation diffèrent cependant sur un certain nombre de points.

Concernant les collectifs de travail, les hommes se tournent davantage vers les installations en nom personnel (plus de 50% chez les hommes contre 39% chez les femmes) alors que les femmes choisissent d'intégrer de manière plus marquée des formes sociétaires. Lorsque l'activité agricole est réalisée avec leur conjoint, l'installation sous forme sociétaire permet aux femmes d'accéder à un statut juridique et professionnel équivalent à leur conjoint.

En outre, la proportion de femmes bénéficiaires d'aides à l'installation est beaucoup plus faible que celle des hommes. Parmi les chefs d'exploitation de moins de quarante ans, 57% des hommes s'installent avec des aides, tandis que seules 38% des femmes du même âge sont aidées.

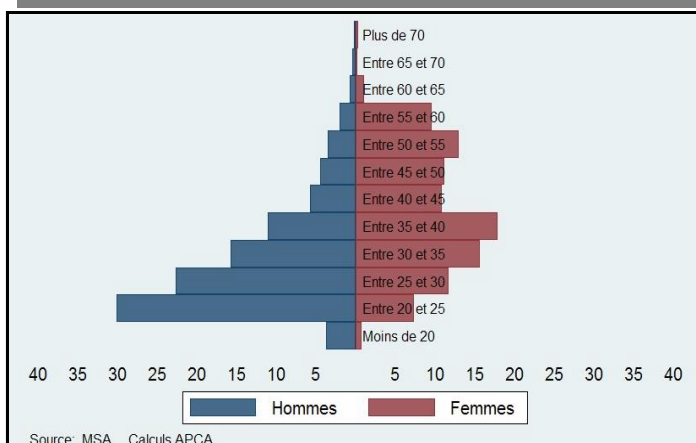
Cette différenciation marquée entre genres dans les parcours à l'installation est peut-être liée aux conditions d'accès aux formations qui ouvrent la voie à un accompagnement classique de l'installation. Les sections de formation agricole sont encore très masculines (notamment les brevets d'études professionnelles agricoles, section production) et la socialisation (familiale, scolaire) des garçons et des filles d'agriculteurs, qui reste sexuée, a tendance à écarter ces dernières d'une orientation technique agricole⁴.

Des contrastes entre hommes et femmes à l'installation

La proportion des femmes parmi l'ensemble des nouveaux installés s'élève à 41%, chiffre en recul par rapport à la période 2003 - 2008, du fait d'une diminution sur la période récente du nombre de transferts entre époux (lié au tarissement des départs en retraite anticipés).

Si l'on se limite aux installations des moins de 40 ans, la part des femmes représente entre 27 et 30% des effectifs, dynamique stable sur la période étudiée et quelque peu supérieure à la situation des années 90. Celle-ci illustre un processus lent mais perceptible de féminisation de la population des chefs d'exploitation, la part des exploitantes agricoles étant passée de 12 à 24% entre 1988 et 2010.

Graphique 6 : Pyramide des âges à l'installation (2003 - 2010)

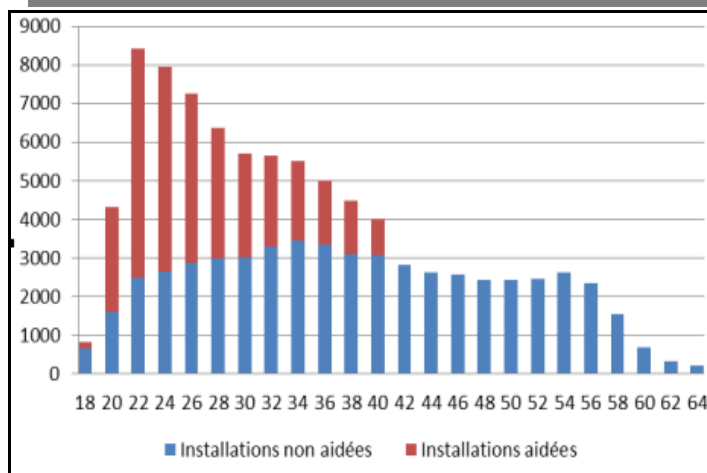


Source: MSA Calculs APCA

Les installations aidées, quels profils ?

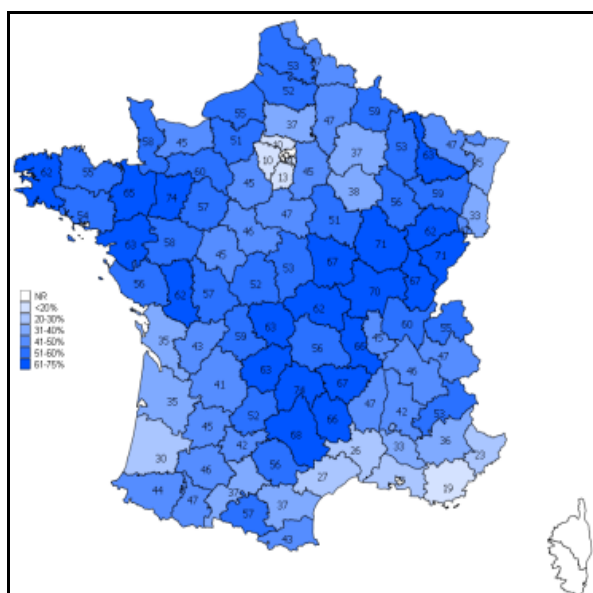
Sur la période 2003 – 2010, plus de 70% des installations concernent des porteurs de projet âgés de moins de 40 ans. Parmi ces derniers, la proportion des installations aidées se situe entre 45 et 50% selon les années. Le nombre d'installations aidées s'est élevé entre 5300 et 6000 sur la période 2003 – 2010 et semble marqué le pas depuis 2010. Il a constamment baissé depuis la fin des années 80 (environ 13 000 installations en 1990) hormis la période 1994-1997 avec la mise en œuvre de la politique de pré-retraite décidée en 1992.

Graphique 7 : Répartition des installations aidées et non aidées en fonction de l'âge à l'installation (période 2003 – 2010)



Les conditions d'attribution des aides d'état à l'installation ont pourtant été élargies en 2000 (concernant l'âge, la pluriactivité, le mode de financement du projet d'installation) mais leur application n'ont pas enrayer l'érosion du nombre d'installations aidées. Il existe là encore une forte variabilité départementale qui traduit un accès différencié aux aides à l'installation selon les territoires et les productions (carte 2).

Carte 2 : Part des installations aidées par département (sur la période 2003 – 2010)



Certains départements de l'Est de la France, du Massif Central, de la Bretagne et des Pays de Loire se distinguent par une proportion d'installations aidées supérieure à 60%. *A contrario*, les départements du bassin Aquitain, du Sud-est, du pourtour méditerranéen et du bassin parisien enregistrent des taux d'installations aidées inférieurs à la moyenne nationale.

Ces contrastes territoriaux sont à rapprocher des différences de conditions d'installation selon les orientations de production. Ainsi, les activités d'élevage (bovins lait et bovins viande) sont davantage aidées que certaines productions végétales comme par exemple la viticulture et le maraîchage.

On observe ainsi que plus de 70 % des chefs d'exploitation (parmi les moins de 40 ans) installés en bovins lait sont aidés et près de 60% en bovins viande. Moins de 40% des chefs d'exploitation s'installant en maraîchage et en viticulture ont bénéficié d'aides.

Le dispositif d'aides, dont les conditions d'accès ont été revues en 2000, participe d'une logique de transmission des structures agricoles en place, orientées notamment vers les productions animales. Ce constat, d'une « reconduction de la structure économique » et d'une diversification économique limitée des projets aidés, était déjà formulé lors de l'évaluation des politiques d'installation pour la programmation 1994-1999⁵.

Quant au profil des installations aidées, il se distingue sur plusieurs points aux non aidées. Davantage de chefs d'exploitation aidés s'installent en tant qu'agriculteur à titre exclusif (87% pour les aidés contre 74% parmi les non aidés). Autrement dit, la pluriactivité est davantage représentée parmi les agriculteurs non aidés (26% contre 13% pour les agriculteurs bénéficiaires d'aides) et plus particulièrement dans la catégorie des agriculteurs installés à titre principal. En outre, les dimensions d'exploitation sont plus grandes pour les installations aidées que non aidées.

Un faible taux de sortie de l'activité agricole dans les premières années suivant l'installation

Le suivi annuel des populations de chefs d'exploitation installés en 2003, 2004 et 2005, en recourant au fichier des cotisants à la MSA, a permis d'apporter un éclairage sur les trajectoires des exploitations agricoles dans les cinq ans suivant leur installation.

Dans un premier temps, il s'est agi de dénombrer les cessations d'activité. Le « taux de sortie » après cinq ans, soit le nombre de chefs d'exploitation ayant cessé leur activité après cinq ans rapporté au nombre de chefs d'exploitation installés varie entre 12 et 13% selon les années d'installation 2003, 2004 et 2005.

Tableau 2 - Place de la pluriactivité 5 ans après l'installation

5 ans après l'installation		agriculteurs à titre exclusif	Pluriactifs	
			exploitants à titre principal	exploitants à titre secondaire
A l'installation				
agriculteurs à titre exclusif		95%	2%	3%
Pluriactifs	exploitants à titre principal	20%	70%	10%
	exploitants à titre secondaire	48%	8%	44%

Relativement à d'autres secteurs d'activité, le « taux de sortie » en agriculture est faible. Ainsi, l'enquête SINE (Système d'information des nouvelles entreprises) de l'INSEE (2002 puis 2006) nous apprend que le taux de pérennité des entreprises s'établit au bout de trois ans à 68% dans l'industrie (comparé à celui de 88% dans les cinq ans en agriculture).

Quant au « taux de sortie » annuel sur une période de cinq années suivant l'installation, il s'élève entre 2 et 3%. Si l'on considère l'ensemble des cessations d'activité observée sur la période considérée, celles-ci sont 4 fois plus nombreuses parmi les installations non aidées.

Par ailleurs, il y a 2,5 fois plus de « sortants » parmi les installations tardives comparées aux installations avant 40 ans. A noter également qu'environ 40% des sorties chez les plus de 40 ans concernent des chefs d'exploitation qui se sont installés entre 53 et 58 ans et qui partent à la retraite dans les cinq ans.

Sur l'ensemble de la période étudiée (2004-2010), on retrouve un taux de sortie plus important parmi les éleveurs de chevaux, les maraîchers, les pépiniéristes, les éleveurs de volailles ou de lapins où le taux de sortie s'élève à près de 15% des installations pour chacune de ces orientations de production. *A contrario*, ce taux de sortie est moindre (proche de 5%) pour d'autres types de production (élevage bovin par exemple).

Les trajectoires des exploitations dans les cinq ans après l'installation

S'il existe une grande diversité des parcours à l'installation, les premières années suivant l'installation constituent bien souvent une étape clé dans la trajectoire des exploitations, marquées selon les cas par une consolidation de l'activité ou des changements structurels.

Dans les cinq ans suivant l'installation, les changements d'orientation de production sont très marginaux. Toutefois, il est intéressant de souligner qu'environ 48% des agriculteurs installés à titre secondaire et 20% des exploitants à titre principal sont devenus agriculteurs exclusifs dans les cinq ans (tableau 2, qui se lit pour la 1^{ère} ligne : 95% des agriculteurs installés à titre exclusif conservent ce statut cinq ans après, 2% d'entre eux sont devenus exploitants à titre principal et 3% à titre secondaire).

Ces agriculteurs, installés en tant que pluriactifs, se recentrent sur l'activité agricole. Ces chiffres illustrent des formes d'installation progressive. A l'inverse, 5% des chefs d'exploitation installés à titre exclusif sont devenus pluriactifs dans les cinq années suivant l'installation.

D'autres dynamiques ont été mises en lumière. Un certain nombre d'exploitations changent de statut juridique dans les cinq ans suivant l'installation, comme l'illustre l'adoption d'un statut sociétaire (GAEC, EARL ou d'autres formes sociétaires) par près de 10% des chefs d'exploitations installés à titre individuel. On observe aussi qu'environ 50% des chefs d'exploitation augmentent leur surface d'exploitation dans les cinq ans et que l'agrandissement est de l'ordre de 15-20% en moyenne.

On peut remarquer *in fine* que les dynamiques de l'installation sont fortement contrastées en France. L'agriculture est confrontée à un réel défi démographique dans les années à venir, ce qui pose la question de la pérennité de certaines formes d'agriculture.

¹ Pour les chefs d'exploitation entre 56 et 59 ans et une carrière professionnelle suffisante.

² Source : « Trajectoires d'installation et leur pérennité dans les années 90 », Agreste cahiers n°3, M. Blanc, 2005.

³ « S'installer comme agricultrice : sur la socialisation et la formation sexuée en agriculture », A. Rieu, S. Dahache, Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement, 2008-3.

⁴ idem

⁵ Evaluation ex-post du PRDN 2000-2006, ADE - Pollen-Conseil - EDATER, rapport final, 2008